

République Française
Département des Pyrénées-Orientales
Commune de Ur

Arrêté Municipal
N° 11/2026
Du 03 AVRIL 2026

**Portant restriction temporaire de circulation
sur la « Rue de Brangoly » « en agglomération »**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1 ;

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie et huitième partie ;

Vu la demande de l'entreprise DEBELEC CARCASSONNE, en date du 01^{er} avril 2026.

Considérant qu'il appartient au Maire, au titre de ses pouvoirs de police de la circulation en agglomération, d'assurer la sécurité des usagers et du personnel intervenant ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour permettre la réalisation de travaux de terrassement en vue du raccordement au réseau ENEDIS (référence 51681292 - Mairie d'Ur), de réglementer la circulation des véhicules Rue de Brangoly, en agglomération, sur le territoire de la commune d'Ur ;

ARRÊTE

Article 1 : Du Lundi 11 mai au vendredi 29 mai inclus, rue de Brangoly, dans les deux sens de circulation et pour tous les véhicules.

Article 2 : Rue de Brangoly, dans les deux sens de circulation et pour tous les véhicules :

- Circulation alternée manuellement ;
- Stationnement interdit pour tous les véhicules ;

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place, entretenue, et enlevée par l'entreprise :

DEBELEC CARCASSONNE
 2682 Boulevard François Xavier fafeur
 11000 Carcassonne
 Monsieur Dylan ANDRE
 06.24.26.88.31


Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus. Ces dispositions annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Commune :
www.ville-ur.fr.

Article 6 : Madame la Secrétaire Général de la Commune est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Orientales ;
- M. le Directeur du S.D.I.S. du département des Pyrénées-Orientales ;
- M. le Directeur de DEBELEC à Carcassonne.

Ainsi fait et arrêté les jours, mois et an que dessus.

ARRETE RENDU EXECUTOIRE	
	 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Transmise à la Préfecture le : Date de Réception Préfecture : AR Préfecture N°	
Publiée et/ou notification le : Document certifié conforme Le Maire, <i>Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération, et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, qu'elle peut être contestée devant le tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.</i>	

Le Maire,

Stéphane ROS



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803457189



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **ANDRE** Prénom : **Dylan**
Dénomination : **DEBELEC CARCASSONNE** Représenté par :
Adresse Numéro : **2682** Extension : Nom de la voie : **Bd François-Xavier Fafeur**
Code postal **1 1 0 0 0** Localité : **CARCASSONNE** Pays : **France**
Téléphone **0 6 2 4 2 6 8 8 3 1** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **debelec.po.ter@groupe-comelec.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Rue de Brangoly**
Code postal **6 6 7 6 0** Localité : **UR**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **TERRASSEMENT POUR RACCORDEMENT ENEDIS**
51681292 - MAIRIE DE UR
Chantier sur 5 jours mais demande 20 en cas de report
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁹⁾ :
Date prévue de début des travaux : **1 1 0 5 2 0 2 6** Durée des travaux (en jours calendaires) : **5**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **2 0** Date de début de réglementation **1 1 0 5 2 0 2 6**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) :

⁽⁹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole



Nom : **ANDRE** Prénom : **Dylan** Qualité :
 Fait à : **CARCASSONNE** Le : **01 04 20 26**
 J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Pièces jointes à la demande
 Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :
 Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
 Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème}
 Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème}
 Schéma de signalisation
 Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :
 Le demandeur
 Une entreprise spécialisée
 Nom : Prénom : Représenté par :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal Localité : Pays :
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel :

Interdiction de :
 Circuler
 véhicules légers
 poids lourds
 Stationner
 véhicules légers
 poids lourds
 Dépasser
 véhicules légers
 poids lourds
 Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :
 Vitesse limitée à : km/h
 Autres prescriptions :